

Charte de praticien en REIKI USUI.

1) But de la charte.

- 1.1) Etablir et maintenir des normes minimum, d'éthique et de pratique des praticiens de la Fédération Francophone de Reiki Usui et de leurs relations avec le grand public.
- 1.2) Cette charte peut être complétée par les praticiens ou leurs organisations à condition que les clauses complémentaires ne soient pas en contradiction avec les clauses de cette charte.
- 1.3) Les Membres Adhérents peuvent, dans toute communication professionnelle les concernant, faire état de leur "engagement écrit à respecter la charte de praticien de la Fédération Francophone de Reiki Usui". Et utiliser le Logo déposé. ®
- 1.4) Cette charte est en développement constant et peut évoluer si nécessaire en accord avec les membres de la Fédération Francophone de Reiki Usui.

2)Praticien.

- 2.1) J'ai une filiation au niveau de l'enseignement et des initiations du Reiki avec son initiateur Mikao Usui.
- 2.2) Je respecte la charte de praticien de la Fédération Francophone de Reiki Usui.
- 2.3) Je me conforme aux règles fiscales et droit du pays où je pratique.
- 2.4) Je me tiens régulièrement informé de l'évolution dans mon domaine et si nécessaire je complète ma formation.
- 2.5) Ma qualité de praticien indique seulement ma capacité à traiter en Reiki d'autres personnes.

3) Relation avec les patients.

- 3.1) J'accompagne mes patients.
- 3.2) Je n'émetts aucun diagnostic et ne fait aucune prescription.
- 3.3) Le Reiki n'est pas un traitement médical mais un renforcement énergétique et ne dispense en aucun cas le suivi médical. J'encourage donc mes patients à suivre leur traitement médical quel qu'il soit.
- 3.4) Une séance de Reiki se donne par imposition des mains sur un receveur vêtu. Les vêtements ne gênent aucunement la pratique ou son efficacité. En cas de nécessité, une séance de Reiki peut se donner sans contact physique.
- 3.5) Je garde confidentielles les informations reçues de mes patients, quelle qu'en soit leur nature.
- 3.6) J'informe clairement des tarifs pratiqués pour les traitements.
- 3.7) J'accueille mes patients dans un endroit adapté.
- 3.8) Je respecte les bonnes mœurs et ne demanderais jamais à mes patients des actions contraires à la morale.

4) Recours.

Toute organisation ou personne peut recourir volontairement auprès de la Fédération Francophone de Reiki Usui en cas de manquement évident aux règles inscrites dans cette charte ou de conflit non réglé avec un praticien inscrit à la Fédération Francophone de Reiki Usui.

Fait à :

Le :

Votre Nom et Prénom en clair suivis par « Lu et approuvé » suivi de votre signature.